



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 6 novembre 2013 — N° 88

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Cardin (Sherbrooke) fait une déclaration concernant le Centre communautaire de loisir Sherbrooke qui fête ses 50 ans.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de saluer Mme France Landry, une grande bénévole de Montréal-Nord.

M. Richer (Argenteuil) fait une déclaration concernant la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil qui se démarque en matière de gestion de risques.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de féliciter la ville de Rivière-du-Loup.

M. Lévesque (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de féliciter les nouveaux représentants municipaux de l'arrondissement des Rivières.

6 novembre 2013

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant les meilleurs veaux du Canada chez L'Alliance Boviteq.

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à la Société d'histoire de Buckingham.

M. Le Bouyonnec (La Prairie) fait une déclaration afin de féliciter Mmes Geneviève Laberge et Emmanuelle Laliberté.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de souligner les 35 ans de CHOT – TVA Gatineau-Ottawa.

M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration concernant le 21^e anniversaire de l'événement ÇA MARCHE.

À 9 h 58, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 14.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Kotto, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel 2012-2013 du Musée des beaux-arts de Montréal, accompagné des états financiers du Musée et de la Fondation du Musée.

(Dépôt n° 1316-20131106)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

Copie d'un communiqué de TVA Nouvelles, en date du 1^{er} novembre 2013, intitulé « Une seule infirmière la nuit dans un CHSLD ».

(Dépôt n° 1317-20131106)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme St-Pierre (Acadie) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 4 octobre 2013, adressée à M. Hervé Chatagnier, directeur Évaluation environnementale des projets terrestres du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, transmise par M. Marc Blanchet, directeur principal, Service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la Ville de Montréal, concernant le projet de règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement – Commentaires de la Ville de Montréal.

(Dépôt n° 1318-20131106)

Motions sans préavis

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Deltell (Chauveau), présente une motion concernant un mandat à la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de loi n° 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Roy (Montarville), conjointement avec Mme Charbonneau (Mille-Îles) et M. Rathé (Blainville), présente une motion concernant un mandat à la Commission de la culture et de l'éducation sur les services et ressources offerts aux élèves en difficulté d'apprentissage dans le réseau scolaire du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, présente une motion concernant un mandat à la Commission des transports et de l'environnement sur le projet de loi n° 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 45, Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile;

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *L'autonomie pour tous : livre blanc sur la création d'une assurance autonomie*.

M. Cousineau, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition portant sur la gestion administrative de la Régie de l'assurance maladie du Québec; puis en séance publique afin d'entendre la Régie de l'assurance maladie du Québec; et enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de cette audition;
- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations de la Commission à la suite de l'audition du Vérificateur général du Québec concernant sa volonté de mettre en œuvre le mandat confié par l'Assemblée nationale, le 24 septembre 2013, à la suite de l'adoption d'une motion l'enjoignant à analyser la mise à jour économique que présentera le ministre des Finances et de l'Économie relativement à l'année 2013-2014;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de discuter du projet de rapport sur les mandats concernant le Commissaire au lobbyisme.

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 24 octobre 2013, par M. Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, du Protocole portant amendement de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve le Protocole portant amendement de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce.

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 51 minutes 18 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 45 minutes 36 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 17 minutes 06 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

À 12 h 45, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Dubé (Lévis) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'urgence d'agir dans le dossier des régimes de retraite publics avant la fin de l'année 2013;

QU'elle réponde à l'appel des nombreux élus municipaux du Québec qui réclament davantage de pouvoirs en cette matière et veulent éviter d'augmenter le fardeau fiscal de leurs citoyens;

QU'elle exige du gouvernement qu'il réponde à la demande de l'Union des municipalités du Québec d'appeler le projet de loi n° 497 dans les plus brefs délais et de permettre aux parlementaires d'en débattre.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Ouimet, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 37 minutes 18 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 25 minutes 11 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 34 minutes 31 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

6 novembre 2013

À la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 16 h 58, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 17 h 07.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. St-Arnaud, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur la division territoriale et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 51 est adopté.

M. St-Arnaud, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 51 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. St-Arnaud, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 7 novembre 2013, à 9 h 45.

6 novembre 2013

La motion est adoptée.

À 17 h 57, Mme Poirier, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 7 novembre 2013, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON